



## Compte rendu Réunion en visioconférence du 11 nov à 19h.

### Présents

Sophie Bréchet, Marc Chatain, Florence Cagnet, Benoît Chardaire, Mélanie De Jésus, Elisabeth Dumaz, Rémy Iapteff, Bernard Malfondet, Florian Moreau, Marie-Christine Richel, Gisèle Servigne

### Licences

Les demandes concernent dans leur très grande majorité des soucis de qualification, pour lesquels les clubs et licenciés constatent et s'appuient sur la réception d'un email le jour de la rencontre.

Hormis la nécessaire responsabilité de chacun en lien avec les règlements et les modalités de qualification qui ne peuvent être ignorées, il est tout autant primordial de réitérer les demandes passées auprès des référents informatiques afin d'ôter tout doute possible, d'autant qu'un licencié n'a aucun moyen de vérifier par lui-même s'il est qualifié.

Ces demandes apparaissent récurrentes et accrues depuis plusieurs saisons, pour lesquelles 3 propositions complémentaires seraient à même de réduire significativement la cinquantaine d'anomalies constatée lors des premières rencontres jouées. Ainsi et par ordre de priorité il est proposé de :

1. Inscrire la date de qualification sur la licence jointe et parvenue à chaque licencié - plus précisément rétablir cette inscription supprimée la saison passée.
2. Indiquer dans l'email de qualification la date de qualification.
3. Dans l'impossibilité d'accéder aux demandes précédentes, en justifier le choix, et envoyer le mail de qualification à la date effective de qualification.

### Doublages

La fédération dans son message aux clubs interdit de disputer plus de 3 rencontres par semaine de compétition. Cela implique l'autorisation d'en disputer 2. Pour limiter les doublages aux strictes équipes concernées, la COC interdit de disputer la même semaine de compétition 2 rencontres d'un niveau de jeu différent ou d'une catégorie différente.

Il sera en revanche permis de jouer la même semaine une rencontre reportée en championnat et une autre rencontre de championnat s'il s'agit de la même équipe.

### Points traités

M15M Div Varennes SP – **Montmarault** du 17/10

AMICALE SPORTIVE MONTMARAULT SECTION HAND. Licence non qualifiée. Date qualification 18/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

P16M Div2 **Genevois** – Montréal du 17/10

HANDBALL CLUB DU GENEVOIS. 2 joueurs non licenciés à la date de la rencontre, qualifiés le 18/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

#### M15M Div Bièvres TF – **Chirens** du 10/10

Licencié inconnu dans base licencié. Qualifié le 11/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

#### PNF **Annemasse** – Annecy du 10/10

ANNEMASSE HANDBALL Joueur non licencié à la date de la rencontre. Qualification le 11/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

#### M18M Exc **Annemasse** – Gessien du 3/10

ANNEMASSE HANDBALL. Licence non qualifiée. Date qualification 4/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

#### PNM **Annemasse** - Chambéry du 3/10

ANNEMASSE HANDBALL. Licence non qualifiée. Date qualification 4/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

#### M13M Exc Beaurepaire - **St Maurice L'Exil** du 10/10

HANDBALL ST MAURICE L'EXIL. Licence non qualifiée. Date qualification 15/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

#### M15M Exc Ent Sillans Cotois - **St Maurice L'Exil** du 10/10

Doublage sur FDME.

Les informations transmises indiquent non un doublage que les horaires ne permettent pas, mais la participation d'un joueur non licencié.

**Décision COC : Rencontre perdue par pénalité**

#### DEMANDE CLERMONT METROPOLE

M13 MAS DIV POULE 18 - CHAMALIERES / CLERMONT METROPOLE du 11/10/2020

P16 FEM DIV POULE 2 - ISSOIRE / CLERMONT METROPOLE du 17/10/2020

Question informatique à propos d'un mail de qualification reçu la veille de la validation par le club pour ces 2 rencontres.

Des explications ont été demandées à la commission qualifications sans résolution. Un ticket au support gest'hand a été créé.

**Décision COC : Maintien de la décision COC, sauf réponse favorable du service informatique.**

#### M15M Div Riom – **Manzat** du 17/10

MANZAT. Joueur non licencié à la date de la rencontre. Qualification le 18/10.

**Décision COC : Maintien de la décision COC**

### Rencontres de handball

La reprise des rencontres est pour le moment prévue en 2021. Le communiqué du 31 octobre répond déjà aux questions posées par les clubs en retour de ce communiqué. Le temps de confinement permet néanmoins d'avancer sur les propositions envisagées si la situation évolue de nouveau.